TOUT VA MIEUX

Périodique à périodicité totalement aléatoire n° 74 du syndicat national SUD Travail Affaires Sociales

EDITO de la rédac :

Décembre, mois des cadeaux, de la trêve des confiseur·euses et des élections au rabais, alors que les agent·es des différentes directions fusionnées découvrent les services et leurs nouveaux collègues. On leur demande de voter pour désigner des instances appelées à durer un an, avec des candidat·es qu'iels ne connaissent pas encore et au niveau régional une procédure vote électronique aussi simple et compréhensible qu'un power point de la DRH sur le management bienveillant. Nous profitons donc de ces élections « vendredi noir » pour présenter nos constats, nos revendications (et des photos de chats, des autocollants) aux collègues, les chanceuses et chanceux qui découvriront donc SUD travail à cette occasion.

Cœur avec les doigts !

La rédac

La DDETS n'existe pas !



Au cœur de l'été, alors que le pic des dysfonctionnements liés à l'OTE aurait eu de quoi affoler tout ministre de la santé, la bonne nouvelle est arrivée par Rup co : la ddets n'existe pas ! Tout ceci n'était donc qu'une TRES mauvaise blague ! On se disait bien que ce n'était pas possible de couler le Ministère comme ça ! Grâce à GOOGLE, on a d'ailleurs appris que le site de Jemmapes avait définitivement fermé. Les 150 agent·es du site et les usagèr·es concerné·es apprécieront ! Un projet de déménagement/densification est effectivement en cours.

Alors, qui dit vrai ? Google ou la direction parisienne ? Sans faire une confiance aveugle à Google, où tout n'est pas digne de foi, le moteur de recherche raconte quand même moins de bobards aux agent·es que la hiérarchie du ministère…

D'un autre côté, les collègues continuent d'aller travailler dans l'immeuble, donc, visiblement, il s'y passe encore des trucs en lien avec l'activité des services.

Alors, fake news ? Vision prémonitoire ? Ou bien simple coïncidence en lien avec le foutoir généré par l'OTE ?

Ligne hiérarchique : la Préfecture sonne toujours deux fois

Dès les premières moutures du projet de mise en place des DDETS(PP) et des DREETS nous avons interpellé le ministère sur le risque d'une remise en cause de l'indépendance de l'Inspection du Travail **que les Préfets solliciteraient pour tout et n'importe quoi, par le biais des nouveaux et nouvelles directeurs·trices des DDETS(PP).**

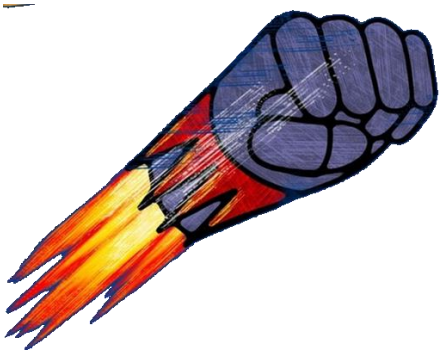

L'inspection du travail bras armé du préfet (vision d'artiste)

La DGT, la main sur le cœur, des trémolos dans la voix et les yeux embués nous rassure brandissant une garantie marquée au stylo rouge dans les organigrammes : la fameuse ligne hiérarchique.

Mais comme prévu, nous constatons, depuis la mise en place des DDETS(PP), que l'inspection du travail semble être devenue ici et là le bras armé de certain.es Préfet.es.

Le premier exemple est une demande faite par la préfecture de Lot-et-Garonne à la DDETSPP du 47 pour effectuer le contrôle d'un supposé hébergement collectif de saisonniers par un exploitant agricole. Où est le problème nous direz-vous ?

Cette demande se fondant sur l'insalubrité supposée du logement avait en fait pour unique raison le souhait du propriétaire, qui a priori louait à un employeur des logements insalubres pour héberger des saisonniers, de récupérer son bien. A cette fin, il menace de saisir le syndicat CGT, qui s'était peu de temps avant mobilisé pour la situation d'une saisonnière agricole et avait généré la colère de la FDSEA.

Ainsi, sur la menace d'une nouvelle réaction des syndicats patronaux (FDSEA et Coordination Rurale) la Préfecture de Lot-et-Garonne demande à la DDETSPP, qui relaie bien sûr la demande, d'envoyer l'inspection du travail pour faire un contrôle afin de s'assurer que le propriétaire récupère son bien et que la paix sociale règne dans la campagne lot-et-garonnaise, sans toutefois juger de la stratégie hasardeuse du contrôle.

Ainsi, deux contrôles, deux jours d'affilés, seront opérés par nos services sur le même logement alors même que des constats d'huissier ont été faits et que la Préfecture a des compétences et des pouvoirs certains concernant les hébergements conformément à la loi du 27 juin 1973 relative aux hébergements collectifs et ses décrets d'application.



On nous dira que personne n'a forcé la main à personne, que cette demande se faisait dans le cadre d'un partenariat… **Non, cette demande était infondée. D'ailleurs, ce logement se révèlera ne pas être insalubre avant même que les contrôles ne soient opérés.**

Deuxième exemple toujours en Lot-et-Garonne : le 16 août, une demande d'action de contrôles conjoints MSA/IT sur la thématique « hébergement et COVID des saisonniers agricoles main d'oeuvre étrangère » tombe…de la Préfecture ! Le thème de contrôle en soi on le pratique déjà (on ne nous demande pas encore d'aller à la chasse aux islamistes) alors, là encore, où est le problème nous direz-vous ?

D'abord le DREETS n'était même pas au courant de ces demandes… et la DGT est aux abonnés absents ! Ensuite parce que les ordres proviennent du Ministère de l'Intérieur et qu'ils n'ont rien à envier à ceux d'une campagne éclair de la DGT : une programmation et un contrôle devaient être faits dans les 10 jours puis ensuite au moins un contrôle par agent chaque mois !!

Ces deux exemples loin d'être isolés sont particulièrement choquants : pressions indues des Préfectures, plans de contrôle tombant directement du Ministère de l'Intérieur, absence de réaction du Ministère du Travail trop occupé à essayer de rétablir sa ligne hiérarchique qui n'a jamais fonctionnée…

À nous collectivement de dénoncer et résister afin que cet avenir ne soit pas le nôtre.

Réclame : Chat ne plus durer … Chat va péter !

(Le TVM ne se finance pas tout seul …)







Cassoulet soulant, ou du côté de l'Occitanie (sur un air de Dave)

Concourons ! (mais pas trop vite quand même)

Dans les Hautes-Pyrénées, un projet de déménagement est à l'étude. Quand le CHSCT demande de quoi il en retourne pour les futures conditions de travail (surface, services, nombre d'agent.es, etc.), on leur dit que tout ça n'est pas encore très clair, mais leur envoie un magnifique Powerpoint expliquant que le « management de ce projet est basé sur le principe de la concourance®.

Vous n'avez pas rêvé, la concourance, c'est *« le lien qui structure toute organisation et toute entreprise humaine »*. Vous ne le saviez sans doute pas, mais derrière ce terme managérialo-foutage de gueule se cache une densification des locaux de la cité administrative, avec un passage de 200 à 300 agent.es pour une même surface.

Les DDETS-PP, des « centres de coûts » ?

Dans un récent mail, le chef de service des moyens budgétaires de la Haute-Garonne envoie aux agent.es sa « traditionnelle note concernant les échéances de fin de gestion budgétaire ». Dans cette « note », on y parle de la DDETS comme d'un « centre de coûts ». Vous avez cru que vous travaillez dans un service public ? Que nenni, en langage budgétaire chorussien, les DDI sont des centres de coûts. Encore un effort pour coûter moins cher !

Plancher flottant

Dans le Lot, les représentant.es SUD Travail/Solidaires avaient émis une alerte sur la solidité des planchers des nouveaux locaux hébergeant la DDETS. Pendant la visite des locaux, la direction avait en effet indiqué aux collègues de ne pas mettre de meubles trop lourds au milieu de la pièce parce que le plancher de ce vieux bâtiment est en bois (vermoulu ?). Huit mois après, l'expertise du sol est enfin réalisée. Résultat ? Le plancher est solide, mais comme le cabinet d'expertise ne sait pas expliquer la raison de cette légère pente, il recommande de faire réaliser une étude de la structure du bâtiment, au cas où ça s'enfoncerait d'un côté. Une future Tour de Pise à Cahors ?

Poste fléché direction

Suite à une alerte grave du syndicat SUD Travail sur les conditions de travail des agent.es du service Mutations économique et compétences de la DDETS31 début juillet 2021, le directeur répond deux mois plus tard qu'il est heureux de nous annoncer qu'il affecte un.e agent.e à ce service pour pallier les manques d'effectifs criants. Un mois plus tard, rétropédalage : l'agent.e sera affectée au secrétariat de direction. Le sens des priorités.

Télétravail, mais plutôt au bureau

Dans beaucoup de départements, on semble assister à une lutte policée entre les Secrétariats généraux communs, aux ordres des Préfets, qui cherchent à étendre le télétravail (il faut bien faire des économies de locaux) et les directions des DDETS-PP et des petits chefs, qui ne voudraient pas non plus que les agent.es, notamment de catégorie C, travaillent trop souvent à la maison. Ben oui, il paraît que le management à distance, c'est compliqué. D'où les pressions pour que le télétravail ne dépasse pas un jour par semaine, alors que l'instruction ministérielle en prévoit jusqu'à trois. Imaginez qu'on se rende compte que même sans chef le travail soit bien fait, comment justifieront-ils leur poste et leur salaire ?

Mieux vaut rester tard

Dans l'Aude, quand on l'interroge sur les inégalités d'attribution du CIA entre catégories A, B et C, la Directrice de la DDETSPP rétorque : « vous en voyez beaucoup des catégories C qui partent après 18h ? ». Et des chefs qui arrivent avant 8h le matin, vous en voyez beaucoup, vous ?

Parking de service ou parking de fonction ?

À Toulouse, le parking utilisé par les agent.es de la cité administrative doit être rendu à l'université voisine. La Préfecture a quand même réussi à négocier de garder quelques places dans les parkings voisins, mais il faut restreindre drastiquement la voilure. Il y aura donc des critères d'attributions des places. Mais comme la pénurie de place c'est encore trop pour la direction, elle choisit de laisser à chaque RUC un badge « au cas où », alors que dans

le même temps de agent.es avec des besoins avérés n'en ont pas. Tant qu'on y est, on n'a qu'à leur attribuer une voiture de fonction.

Hue coc.OTE c'est le Préfet qui pilote !

Le point de vue de quelques élu.es du ministère du travail au niveau national



Le DREETS accueillant le Préfet venu s'enquérir de la bonne délivrance des subventions sans contrôles. (Allégorie)

Début 2019 nous, fringuant.es élu.es SUD SOLIDAIRES au CTM travail emploi découvrions le nouveau projet de réforme du gouvernement. C'était un 21 janvier, c'était le tout début de notre mandature et dans une salle de réunion de l'avenue Duquesne à Paris le tout nouveau DRH des ministères sociaux annonçait OTE. Nous ne fûmes pas long.ues à flairer l'entourloupe que cachaient ces trois lettres.

Une énième restructuration des services, avant tout taillée pour faire des économies, sur le dos des agent.es et de leurs conditions de travail. Le DRH avait beau clamer « personne ne perdra son emploi ! » en ce jour funeste, nous n'étions pas dupes.

Mutualiser les fonctions supports dans des SGCD et rassembler les agent.es des UD et DIRECCTE avec celles et ceux des services de la cohésion sociale des DRJSCS, DDCS et DDCS-PP dans de nouvelles DDI ou directions régionales qui n'avaient pas encore de nom n'avaient que cette finalité. Les discours ronflants sur le graaand service public de l'insertion n'étaient que prétexte ! D'ailleurs, aujourd'hui, qui s'en souvient ?

Nous autres représentant.es du personnel du ministère du travail, tel.les la Pythie de Delphes (mais une pythie tirant son pouvoir visionnaire de la triste expérience des réformes successives subies par les services de l'Etat) indiquions réunion après réunion au DRH que le ministère de l'Intérieur prenait la main sur les services des ministères sociaux, que bientôt tout leur échapperait, et que les agent.es des services déconcentrés en feraient les frais.

Trois ans plus tard nous constatons sans joie que nous avions vu juste. Aujourd'hui tout échappe à la DRH au profit des préfet.tes.



Les agents gérant les dossiers de subvention essayant d'attirer l'attention du Préfet sur leurs conditions de travail. (Allégorie 2)

Et en boucle dans les comités techniques nous entendons les mêmes phrases de la direction : « Faites nous remonter ce qui se passe dans les services ! », « Là-dessus on se rapproche du ministère de l'Intérieur », « On revient vers vous sur ce sujet », « On va voir ça avec la direction régionale X ou Y » sont les seules réponses que nous entendons quand nous abordons les problèmes très concrets vécus par les collègues et dont les exemples les plus tragicomiques remplissent ce TVM.

Si jamais vous nous lisez, directeurs et directrices d'administrations centrales, sachez que l'on a compris que tout vous file entre les mains et que vous ne cessez de perdre le contrôle !

Dites, vous savez qu'à solliciter trop souvent la patience des gens, on finit par agacer ? (Léodagan, roi de Carmélide)

Parce que parfois un schéma / un dessin ou un autocollant, vaut mieux qu'un long discours.

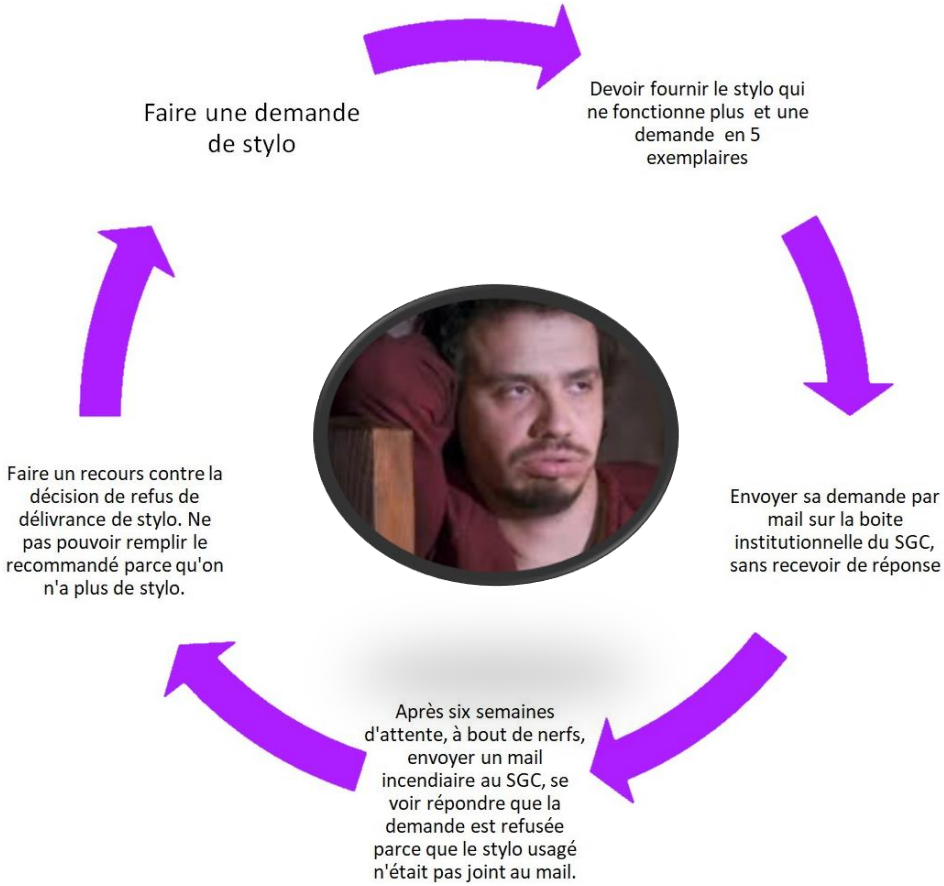



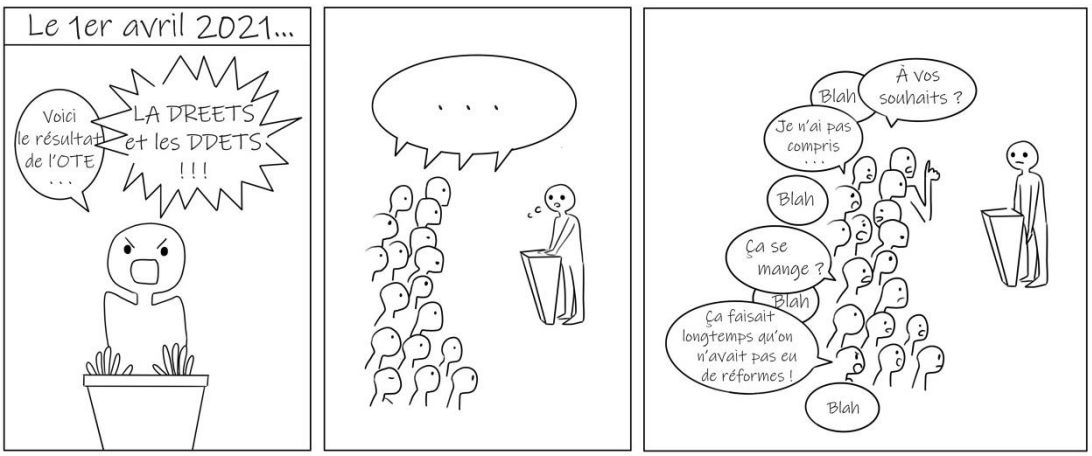

Nos régions ont du talent, brèves de comptoir …

Dans les bouches du Rhône



Dans les Bouches-du-Rhône comme ailleurs, nos conditions de travail sont on ne peut plus dégradées… Sous-effectif, fermeture au public faute d'agent, gestion par le ticket de toutes les missions logistiques et RH… Quel bonheur l'OTE !

Les agents ont notamment dû faire face à une pénurie de longue durée de… papier toilette. Il faudrait en rire, dur de ne pas en pleurer…

C'est dans ce funeste contexte que notre direction organise… une journée « fondatrice » de notre DDETS avec « cocktail déjeunatoire ». Allons tous trinquer à notre naufrage !

En Seine et Marne

HUISSIER DE JUSTICE

AVIS DE PASSAGE EN SEINE ET MARNE

20EME EXPEDITION

HUISSIER SOUSSIGNE

A :

LA DDETS DE SEINE ET MARNE POUR SON SITE DE CHESSY

FAIT COMMANDEMENT DE PAYER : dans le délai de **DEUX MOIS** à compter de la date portée en date du présent , en deniers ou quittances variables, à moi, Huissier de justice porteur des pièces ayant charge de recevoir et pouvoir de donner bonne et variable quittance, la somme totale :

264 506,64€ AU TITRE DES LOYERS + CHARGES IMPAYES DEPUIS JANVIER 21

6 MOIS DE PARKING

11 MOIS DE SUBVENTION PATRONALE POUR LA CANTINE INTERENTREPRISE

Ndlr : Malheureusement ce faux avis contient de vraies informations… Les agent.e.s de Chessy (77) ont vu arriver un huissier, ont été refoulé.es du parking et menacé.es d'être interdit.e.s de cantine….

La bonne nouvelle c'est que dorénavant ce sont nos services qui s'occupent des expulsions… Tout ça reste en famille…

Ces slogans auxquels vous avez échappé...

Mais vous pouvez toujours les imprimer et les coller où vous voulez...





SUD TAS :
Pour une DDETS-PP/
DREETS/DRIEETS
IDEALE ...

Ces slogans auxquels vous avez échappé...

SUD TAS, UN NOM, UNE LEGENDE...

AVEC SUD TAS,
PENSE
DIFFEREMENT

RIEN A
CRAINDRE
AVEC SUD TAS

Point unique : Que répondre à vos agent.e.s ?

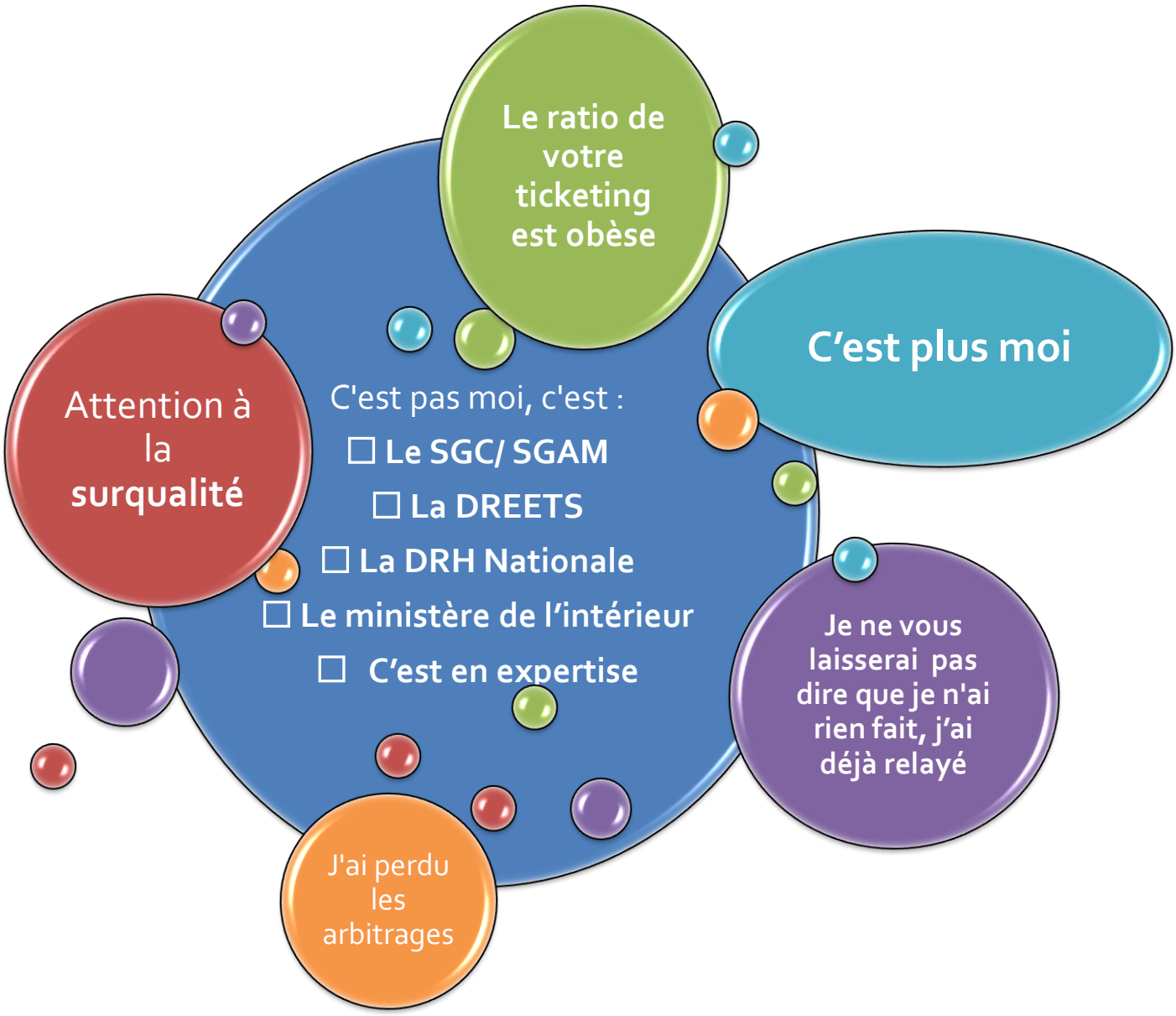

Edité et réalisé par les militants de SUD Travail Affaires sociales - http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/
SUD Travail-Affaires Sociales –
Ministère du travail –
14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07
Tel : 01 44 79 31 95 / 01 44 79 67 69 – e-mail : syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr
Des infos, des idées, le TVM vous écoute : redac.tvm@gmail.com
Les images et illustrations présentes dans ce numéro sont sous copyright de leurs propriétaires respectifs
Twitter : https://twitter.com/sud_travail?lang=fr Facebook : https://www.facebook.com/sudtravail/